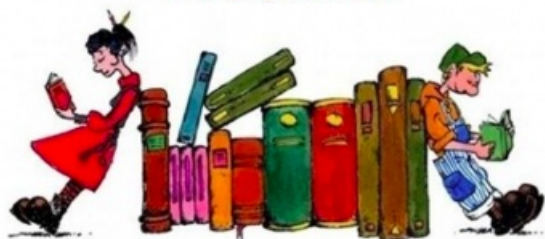




Le quart d'heure lecture au collège

publié le 12/02/2024

Le quart d'heure lecture



Conscients qu'une pause quotidienne, silencieuse, dédiée à la lecture favorise la concentration, permet une reprise de cours dans le calme et développe l'imaginaire, les membres du conseil pédagogique ont adopté le dispositif "10 minutes pour la lecture" à titre expérimental.

Il s'agit de promouvoir le plaisir et le bienfait de la lecture dans le silence, chaque jour après la récréation du matin (3 semaines) puis du midi (3 semaines), pendant 10 minutes.

Tous les personnels du collège s'associent aux élèves pour mettre en œuvre cette démarche qui se déroulera du lundi 4 mars au vendredi 12 avril. Un bilan sera ensuite réalisé permettant de se prononcer sur les modalités de prolongation de cette initiative.

Aussi, nous comptons sur votre collaboration pour inviter vos enfants à se munir d'un livre et le laisser en permanence dans son cartable. Il a aussi la possibilité d'aller en emprunter un au CDI du collège. Toutes les lectures sont autorisées sauf les manuels scolaires, les journaux, les magazines. Les bandes dessinées sont acceptées si elles contiennent du texte.

Pour rappel :

- ▶ 10 minutes de lecture après la récréation du matin les 3 premières semaines (soit du 4 mars au 22 mars)
- ▶ 10 minutes de lecture après la pause méridienne les 3 dernières semaines (soit du 25 mars au 12 avril).

Vous trouverez ci-dessous le lien vers le site officiel EDUSCOL au sujet de ce choix pédagogique <https://eduscol.education.fr/3757/le-quart-d-heure-lecture>